

RÉSUMÉ DE LA SESSION

■ RESTAURER LA CONFIANCE ET RENFORCER LA GOUVERNANCE

◆ [Panel 1 : Convention contre la corruption et paradis fiscaux](#)

◆ [Panel 2 : Entreprises multinationales \(EMN\)](#)

Mercredi 25 mai 2011

Animateur des débats : **Jean-Marc Vittori**, éditorialiste, *Les Échos*, France

Orateur de marque : **Mo Ibrahim**, fondateur et Président, Fondation Mo Ibrahim

◆ Panel 1 : Convention anticorruption et paradis fiscaux

Membres du panel : **Mo Ibrahim**, Fondateur et Président, Fondation Mo Ibrahim

Elena A. Panfilova, Directrice générale, Centre d'études et d'initiatives anticorruption, Transparency International Russie / **Huguette Labelle**, Présidente du Conseil d'administration, Transparency International

Mark Pieth, Président, Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption dans les transactions commerciales internationales

Intervenants : **Chris Chukwu**, Directeur, Politique et réglementation financières, Banque centrale du Nigéria

Massimo Mantovani, Directeur des affaires juridiques (Conseil général), Eni SpA, Italie

« Cinquante ans de mauvaise gouvernance, ça suffit » déclare **Mo Ibrahim** dans son allocution d'ouverture, en parlant de l'Afrique. Nous devons rendre nos gouvernements et nos dirigeants responsables. Pour cela, nous avons besoin de transparence. Il souligne que la gouvernance est aussi nécessaire dans le secteur privé, citant des chiffres tirés d'un récent rapport demandé par le PNUD, selon lequel, du fait de la corruption et d'une mauvaise gouvernance, 198 milliards USD de capitaux sont sortis illégalement de 48 pays figurant parmi les plus pauvres, 69% de l'argent provenant d'Afrique. Mo Ibrahim met en garde les pays développés en leur disant « Honte à vous ». Il accuse l'Europe d'être en retard dans l'adoption de mesures et de lois visant à lutter contre la corruption. « L'Europe parle », déplore-t-il, « mais malheureusement elle n'agit pas ». Mo Ibrahim rappelle aux participants que « la corruption est un crime impliquant un petit nombre de partenaires » dont certains sont des pays de l'OCDE.

Pour M. Ibrahim, le problème est imputable pour une grande part au fait que « l'on s'est intéressé uniquement à la gouvernance dans le secteur public » alors que le secteur privé a été pratiquement ignoré. « Suivez la trace de l'argent », dit-il aux participants, et « vous remonterez à la source de la corruption ». Il est temps, selon lui, de « braquer les projecteurs sur le secteur privé » en ce qui concerne la gouvernance.

Mo Ibrahim parle du combat qu'il mène pour faire comprendre aux entreprises africaines que la corruption ne paie pas. « Une fois que vous entrez dans le jeu de la corruption », prévient-il, « vous n'arrêtez jamais de payer ». « Après le paiement de pots-de-vin, que reste-t-il pour les actionnaires ? ». Il sait, pour avoir lui-même fait des affaires en Afrique, que la corruption n'est pas le passage obligé pour gagner de l'argent sur ce continent. « En vérité, affirme-t-il, c'est tout le contraire ».

Elena Panfilova prend la parole. « Il est difficile de parler de la corruption systémique en termes diplomatiques » dit-elle, « mais je vais tenter de le faire. » Elle est d'accord avec M. Ibrahim sur la nécessité de renforcer la gouvernance dans le secteur privé mais précise que, dans bien des cas, comme en Russie par exemple, la ligne de démarcation entre le secteur public et le secteur privé est floue. Les outils de lutte contre la corruption ne suffisent pas pour changer les choses. Sans volonté politique, des instruments tels que la Convention anticorruption et les Principes directeurs de l'OCDE ne sont d'aucune utilité et ils peuvent même avoir des effets dommageables s'ils sont mal appliqués. Ce que l'OCDE peut faire, c'est non seulement forger les outils mais aussi poser aux gouvernements des questions qui dérangent et qu'ils n'aborderaient peut-être pas autrement. La nature de la corruption a aussi changé. Selon Mme Panfilova, l'extorsion est devenue la règle ; il est rare aujourd'hui que des pots-de-vin soient « offerts ».

Pour **Mark Pieth**, M. Ibrahim critique trop durement les efforts européens de lutte contre la corruption. Il prend l'exemple de l'Allemagne, qui enquête actuellement sur une soixantaine d'affaires de corruption active et passive. A **Jean-Marc Vittori**, animateur de la session, qui demande pourquoi on n'arrive pas à lutter contre la corruption, et si la méthode de dénonciation publique de l'OCDE est vraiment efficace, M. Pieth rétorque que son groupe enquête sur 350 affaires de corruption. Il est vrai que « la tâche est rude », ajoute-t-il. Le plus urgent est de mettre en place un mécanisme de contrôle approprié pour encourager au respect des règles. « Un État se doit de faire appliquer ses lois. »

Huguette Labelle prend la défense de M. Pieth et félicite le groupe de travail. Pour Mme Labelle, la Convention anticorruption de l'OCDE est un texte qui « fait date » et son processus de contrôle est devenu la norme. Toutefois, précise-t-elle, il est important que les pays « se dotent de la législation dont ils ont besoin et veillent à sa bonne application ». Il ne suffit pas d'avoir des lois, encore faut-il les appliquer. L'état d'esprit compte pour beaucoup dans la lutte contre la corruption.

Mme Panfilova mise sur le capital humain. Avec une formation appropriée, les gens peuvent se libérer du point de vue cynique selon lequel la corruption est inhérente au système. « Si l'on inculque une mauvaise mentalité aux gens », dit-elle, « rien ne changera ».

◆ **Panel 2 : Entreprises multinationales (EMN)**

Membres du panel : **Jean-Marc Duvoisin**, Directeur général adjoint, Nestlé S.A.
Roel Nieuwenkamp, Directeur pour la politique commerciale et la mondialisation, Ministère des affaires économique, de l'agriculture et de l'innovation, Pays-Bas
Joris Oldenziel, Gestionnaire de programme, OECD Watch
John G. Ruggie, Représentant spécial auprès du Secrétaire général des Nations Unies pour les entreprises et les droits de l'homme, Nations Unies

Intervenants : **Artur Henrique Da Silva Santos**, Président, Central Unica dos Trabalhadores (CUT), Brésil
Richard Howitt, Député européen, Rapporteur sur la responsabilité sociale des entreprises, Parlement européen

Alors que les gouvernements s'apprêtent à approuver le texte révisé des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, **Jean-Marc Vittori** ouvre le débat suivant en posant la question de savoir si le secteur peut fixer des normes volontaires plus élevées que celles qui existent dans les cadres juridiques en vigueur.

Jean-Marc Duvoisin fait observer que « si une entreprise ne fonctionne pas selon certains principes, il lui est impossible de se maintenir durablement » à l'étranger. Son entreprise, Nestlé, possède 445 usines, dont la moitié implantées dans des pays en développement. Dans certains pays, comme la Malaisie, Nestlé est présente depuis près d'un siècle. Cette entreprise a donc toujours eu une vision à long terme. Nestlé a publié ses propres principes, touchant à des questions aussi diverses que les droits de l'homme, l'environnement, l'hygiène et la sécurité et les chaînes d'approvisionnement. Ces principes ont été traduits dans 50 langues et diffusés auprès de quelque 280 000 salariés. Le respect de ces principes est impératif si une entreprise veut obtenir un avantage concurrentiel et assurer sa viabilité à long terme. Les efforts volontaires sont fort utiles, mais ils doivent être encouragés par les pouvoirs publics, surtout au niveau local.

Roel Nieuwenkamp vante le caractère unique des Principes directeurs de l'OCDE, qui est le seul code de conduite intergouvernemental prévoyant un mécanisme adéquat de traitement des plaintes.

Joris Oldenziel indique que les Principes directeurs sont l'un des principaux instruments utilisés par les 80 organisations de la société civile qui font partie du réseau OECD Watch. Toutefois, certaines questions de procédure ne sont pas encore résolues. Les entreprises ne sont pas censées faire davantage que ce qui est nécessaire. Certaines entreprises, par exemple, ne prennent pas la médiation au sérieux dans les affaires de corruption. D'après ce que M. Oldenziel a pu observer, les entreprises font « le strict minimum » pour respecter la loi. « La question qui se pose est celle-ci : voulons-nous que ce soient les entreprises qui fixent les normes. Non, c'est aux pouvoirs publics de fixer les normes » et aux entreprises de s'y conformer.

Selon **John G. Ruggie**, les entreprises sont d'avis qu'elles doivent impérativement conserver leur « agrément social » pour poursuivre leurs activités. Elles ne doivent pas enfreindre les droits de l'homme ou nuire à l'environnement. « Le principe selon lequel les entreprises doivent respecter les droits de l'homme est aujourd'hui universellement inscrit dans divers instruments internationaux. » Les initiatives volontaires (notamment les nouveaux Principes directeurs de l'OCDE) appliquent les mêmes normes en matière de droits de l'homme. Par ailleurs, des cabinets d'avocats conseillent de soutenir la responsabilité des entreprises du point de vue des droits de l'homme.

Un autre phénomène à signaler est le « rejet » par les collectivités. On est surpris de constater que la plupart des entreprises n'ont pas conscience du coût du rejet par la collectivité. Une entreprise a été étonnée d'apprendre qu'elle avait perdu 6.5 milliards de dollars en deux ans par suite d'actions

collectives (appelées par euphémisme « risque lié aux parties prenantes »). Généralement, ces pertes éparses passent inaperçues parmi les autres coûts. Une fois totalisées, il y a des chances pour que les hauts responsables y prêtent attention.

La clarté est d'un grand secours aussi. Il faut un temps où les Principes directeurs de l'OCDE étaient très généraux ; ils deviennent maintenant plus précis. On y trouve des dispositions claires expliquant ce que veut dire « respecter les droits ». On note une plus grande convergence des principes relatifs à la gouvernance et à la corruption, donnant aux entreprises un programme plus strict à suivre.

Il subsiste tout de même un « déficit de gouvernance » dans de nombreux pays, souligne M. Nieuwenkamp. Même si ces pays ont des lois qui considèrent la corruption comme un crime, l'absence de tout pouvoir de contrôle des activités des entreprises et des agents publics crée souvent des problèmes de main-d'œuvre. Il faut combler ces lacunes.

Un des participants, membre du Fonds européen d'investissement, propose que les entreprises soient notées sur l'excellence de leur gouvernance, conformément au souhait exprimé dans le panel précédent par Mo Ibrahim. M. Ibrahim espère qu'il existera un jour un « indice de la gouvernance » pour les grandes entreprises, qui, a-t-il rappelé, sont plus grandes que certains des pays dans lesquels elles opèrent.